

ANNEXE N° 1 AU CONTRAT N° C. -26

Concernant les prestations d'infirmier(ière) à l'internat provincial Henriette-PENTECOST

CAHIER DES CHARGES

I/ Objet des prestations

Les présentes prestations ont pour objet d'assurer la fonction d'infirmier(ière) au sein de l'internat provincial Henriette-PENTECOST pendant les périodes scolaires.

II/ Missions principales

Le (la) prestataire sera chargé(e) notamment des missions suivantes :

- administrer des médicaments prescrits par un médecin,
- assurer les soins nécessaires en cas de blessures,
- dispenser un service de soins dans le respect du code de déontologie des infirmiers(ières),
- tenir à jour l'inventaire de l'infirmerie,
- transmettre à la direction de l'internat un compte rendu mensuel de ses interventions, dans le respect de la confidentialité due à sa profession,
- établir un bilan d'activités en fin d'année scolaire.

III/ Conditions d'exécution

Le (la) prestataire interviendra uniquement pendant les périodes scolaires.

Les interventions se dérouleront selon l'organisation suivante :

- **Matin** : du lundi au vendredi, de 06h30 à 07h00 (30 minutes) ;
- **Soir** : du lundi au jeudi, de 17h30 à 18h30 (1 heure).

Le planning d'intervention sera établi par la direction de l'internat provincial Henriette-PENTECOST.

Le (la) prestataire pourra être sollicité(e) en dehors des horaires précisés, dans la limite de 1h30 par jour maximum.

Toutefois, en cas de nécessité liée aux besoins des enfants, un dépassement de cet horaire pourra être demandé sans donner lieu à une facturation supplémentaire.